

## ELECTRICITÉ

# Module spécifique Travaux sous Tension en Basse Tension sur les Ouvrages - AER

OUVRAGE AÉRIEN (AER)

PUBLIÉ LE 26/09/2024 – MIS À JOUR LE 30/01/2025



### Secteur(s)

Bâtiment, Travaux Publics

### Public visé

Personnel d'exécution

### Durée

56 heures, soit 8 jours

### Recyclage des compétences

Oui

### Environnement de travail

Chantier  
Chantier électrique basse et très basse tension

### Opération(s) effectuée(s)

Intervention sur un chantier électrique

### Métiers

Electricien, Monteur de réseaux électriques

### Mots clés

AER, Spécifique, Aérien, Isolation, Conducteur, Réseaux, Ouvrage, Distribution

## Formation

**Détails du public visé :** Tout opérateur habilité « T » ou ayant suivi le module de base (TST O 200).

**Détails des prérequis :** Avoir une formation et une expérience suffisante. Aptitude médicale.

**Objectifs de formation :** Acquérir les compétences nécessaires pour préparer et réaliser, dans les règles de l'art et en toute sécurité, des activités spécifiques sous tension sur des ouvrages de type « Aérien » de distribution et d'éclairage public.

Les compétences acquises durant ce stage permettent en outre une habilitation d'indice « T » pour réaliser des opérations spécifiques et limitées sur d'autres types d'ouvrages :

- sur les ouvrages de type « Emergence » limités à la liaison transformateur – tableau BT pour la pose de connecteurs sur conducteurs unipolaires ;
- sur les ouvrages de type « Terminal » limités aux colonnes électriques pour le raccordement d'une dérivation individuelle alimentant un coffret de comptage IRVE (Infrastructure de Recharge de Véhicule Electrique).

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable :

- d'identifier le type d'ouvrage « Aérien » (AER) et d'en connaître les procédures d'accès, de préparer et valider un processus opératoire ;
  - de vérifier l'état de stabilité électrique et mécanique de l'ouvrage, d'identifier les circuits d'électrification,
  - d'identifier les circuits de court-circuit ;
  - de mettre en œuvre les moyens pour se prémunir de ces risques ;
  - de connaître et d'utiliser à bon escient les protections collectives et individuelles ;
  - d'identifier et de prendre en compte dans ces activités tous les facteurs qui ont un impact sur l'environnement (déchets, esthétique, etc.),
- ▣ de réaliser des travaux sous tension sur les réseaux aériens dans le respect des règles de l'art, de rendre compte à sa hiérarchie à la fin des travaux.

### Contenu :

La formation devra comporter a minima :

- un apport théorique sur la réglementation : UTE C18-510-1, CET BT, Fiches Techniques,...;
- un apport théorique traitant de l'identification et de l'accès aux ouvrages (exigences du chef d'établissement), les exercices pratiques suivants :
  - réalisation d'une protection de chantier de tiers ;
  - connexion et déconnexion d'un câble d'alimentation de boîtier de protection d'un foyer EP ;
  - ▣ remplacement d'un isolateur d'alignement et confection d'une attache ;
  - raccordement d'un branchement sur réseau isolé par la méthode de travail au contact ;
  - déraccordement / raccordement d'un branchement aérien sur réseau nu par la méthode de travail à distance (mise en attente des connecteurs sur portes connecteurs) ;
  - raccordement / déraccordement d'un branchement provisoire sur réseau nu par la méthode de travail à distance ;
  - connexion / déconnexion d'un CCPI de type panneau de comptage ;
  - réalisation d'une coupure en charge ;
  - raccordement de câbles isolés torsadés de réseau entre eux ;
  - mise en œuvre de shunts en vue d'assurer une continuité de service ;
  - réalisation d'un transfert de conducteurs nus sur réseau sous tension ;
  - raccordement de câbles isolés torsadés de réseau sur un réseau nu.

## Déroulé de la formation

**Partie théorique** : Oui.

**Partie pratique** : Oui.

**Détail sur la durée de la formation** : 56 heures, soit 8 jours.

**Existence d'un test à l'issue de la formation** : Non.

## Reconnaissance de la formation

**Quelle reconnaissance est délivrée à la suite de la formation ?** Appréciation d'aptitude aux Travaux Sous Tension.

Recyclage des compétences

**Fréquence du recyclage** : 3 ans.

**Détails sur la durée du recyclage** : Le recyclage est recommandé par la norme NF C 18-510 tous les 3 ans. Cependant, pour une pratique exceptionnelle ou occasionnelle, la périodicité peut être ramenée à deux ans.

À noter que pour les travaux sous tension, la durée de validité du titre d'habilitation est d'un an

Textes de référence

- Décret n°82-167 du 16 février 1982 relatif aux mesures particulières destinées à assurer la sécurité des travailleurs contre les dangers d'origine électrique lors des travaux de construction, d'exploitation et d'entretien des ouvrages de distribution d'énergie électrique
- Article R4544-11 du Code du travail
- Article R4544-3 du Code du travail

L'employeur doit s'assurer que le personnel concerné, grâce à une formation spéciale, théorique et pratique, a une connaissance approfondie, aussi bien des précautions à prendre pour éviter les dangers de l'électricité que des méthodes de travail à mettre en œuvre pour exécuter de tels travaux.

- Arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux normes définissant les modalités recommandées pour l'exécution des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ou pour l'exécution d'opérations non électriques dans l'environnement d'ouvrages et d'installations électriques sous tension aériens et souterrains - Prévention du risque électrique
- Cursus de formation du comité TST
- Comité des TST

## Organisme de formation

- **Quelle reconnaissance doit avoir l'organisme de formation (habilitation, certification, qualification...)?**  
Etablissement ou organisme agréé par le Comité des Travaux Sous Tension.



Accéder à la page : <https://gp2s-construction.fr/formations/module-specifique-travaux-sous-tension-en-basse-tension-sur-les-ouvrages-aer/>